

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2021

8 Septembre 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur THELLIER Jean-Jacques, Maire.

Etaients présents : Tous les membres en exercice

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

N°660: Délibération d'adhésion au groupement de commandes de la FDE

Suite à la modification des actes constitutifs de la FDE, le Conseil doit délibérer afin d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz et d'électricité.

A l'unanimité le conseil décide d'adhérer aux groupements de commandes sur la base des nouveaux actes constitutifs.

N°661 : présentation du projet d'aménagement de la Peupleraie

Monsieur RIMAURO Jean présente le projet d'aménagement de la Peupleraie en rappelant l'accompagnement du CPIE et le fonctionnement de la démarche participative. Il annonce que 35 foyers ont répondu au questionnaire, soit 1/5 habitants. Les principales demandes sur l'aménagement de la Peupleraie sont la création d'un lieu de promenade ludique qui respecte la biodiversité du site avec l'aménagement d'espace de jeux, de pique-nique, de repos...

En se basant sur ces éléments, Monsieur FRAMMERY, d'Aména Koncept a fait une proposition d'aménagement du site.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre. En effet, afin de montrer les dossiers de subvention nous avons besoins que le projet soit chiffré pour un maitre d'œuvre.

Le conseil autorise Monsieur le maire a lancer cet appel d'offre afin de permettre l'avancement du projet.

Il sera demandé au CPIE d'identifier les lieux à aménager et les espaces à protéger.

N°662 : Eglise

- Monsieur DEWERDT a transmis un nouveau planning avec une fin de travaux prévisionnelle en mars 2023. Le conseil met en avant le fait que le planning est régulièrement modifié et demande à en faire la remarque lors de la prochaine réunion de chantier et de se renseigner sur l'application des pénalités de retard.
- Au vu de la situation actuelle d'augmentation des prix des matériaux, il sera demandé le chiffrage du surcoût des travaux afin de demander au Préfet une aide financière supplémentaire.
- La dernière phase des travaux est à chiffrer afin de montrer les dossiers de demande de subvention courant 2022.

N°663 : PLUI

L'enquête publique se déroulera du 4 Octobre au 12 Novembre.

Monsieur le Maire expose les remarques effectués par le bureau d'étude lors de leur rencontre :

- L'essentiel des remarques formulées par le Conseil Municipal lors de sa délibération ont été prises en compte excepté :

- La parcelle C118 ne pourra pas être classée en UA mais peut être classée en UJ
- Il ne pourra pas y avoir de zone UH face au cimetière car cela étendrait le village. Par contre la zone UH est maintenu autour de l'atelier communal (parcelle ZE29 et ZE121) ce qui permettrait un agrandissement celui-ci.
- Des remarques supplémentaires ont été faites :
 - Classer en UB une partie de la parcelle ZE29 sur une surface de 600m² environ en partie haute et une partie de la parcelle ZE117 ceci afin de consommer peu de foncier tout en préservant la zone naturelle et en maintenant une continuité de la zone à urbaniser.

N°664 : Divers

- Contacter le Pavé Avesnois pour connaître ses disponibilités pour le repas des aînés (7 ou 14 Novembre) et avoir une proposition de menu
- Voir pour la mise en place d'un limiteur de niveau sonore à la salle d'activités
- L'entreprise Carrier intervient le 9 septembre sur le régulateur de la salle d'activités. Un devis de maintenance sera demandé, ainsi qu'à l'entreprise Lepretre.
- Le second procès-verbal constatant l'état d'abandon de 61 concessions vient d'être dressé et aucune amélioration n'a été constatée.